



MAISON POUR TOUS: Assemblée Générale Ordinaire - 9 juillet 2020

Exercice présenté : du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Excusé-e-s : Michel ARRIBERT, Marie Francou, Jeanne DORIN, Pierre-Louis Fillet, Jérôme Lambert, Marie-Danielle Arnaud, Mélanie Recollin-Bellon

Pouvoirs : Michel Arribert à Lydia Givert, Marie Francou à Jean-Eric de Rango

Membres présent-e-s : Benoit George (Président), Dominique Cary (Trésorière), Jean-Eric de Rango, Sylvie Goutiere, Marcel Rance, Claire Voron, Pascal Givert, Lydia Givert, Arnaud de Rassilly, François Dreosto, Michel Roche, Nicole SAUVETGOICHON

Invité-e-s présents : Didier GAY (FOL26), Nicole Dreosto (animatrice Danse MPT), Gil Borel (Directeur MAV), Valentine Fournier (animatrice Poll dance sur le territoire hors MPT), Marjorie MASSOT (Animatrice Yoga sur le territoire hors MPT)

Secrétaire de séance: Jean-Eric de Rango

Président de séance: Benoit GEORGE

Ordre du jour :

Exercice clôt 2018 / 2019 (du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019)

- Présentation du rapport moral
- Présentation du rapport d' activités
- Présentation du rapport financier
- Vote du rapport moral, d'activité, financier, et affectation du résultat
- Renouvellement des membres du conseil d'administration

Exercice en cours 2019 / 2020 (du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020)

- Présentation de l'exercice en cours
- Vote des montants d'adhésion 2020/2021
- Délibération et résolution relative aux cotisations d'activités n'ayant pu se tenir en 2020
- Questions diverses

Le Président de séance ouvre l'assemblée générale à 20h35.

Jean-Eric de Rango est désigné comme Secrétaire de séance.

Un rapide tour de table est effectué afin que chacun se présente en quelques mots.

Le Président excuse les personnes qui n'ont pu être présentes et qui s'en sont excusées puis il rappelle l'ordre du jour auquel aucune personne présente ne souhaite apporter de modifications.

Il effectue alors un rappel des fondements de l'association dont les grandes lignes sont reprises ci-dessous :

La Maison Pour Tous est une association de loi 1901, âgée de 28 ans, appartenant statutairement au champs de l'**économie sociale et solidaire** : dont les moyens économiques sont au service des individus, et pas l'inverse.

Association d'**éducation populaire** dans une démarche émancipatrice, elle est affiliée à la Ligue de l'Enseignement / FOL26.

Elle organise ses activités et ses actions selon les **principes de mutualité et de réciprocité** :

Les actions soutenues contribuent à hauteur de leurs moyens, et reçoivent à hauteur de leurs besoins.

Elle propose un cadre favorable à la mise en œuvre d'initiatives et d'activités collectives ouvertes à tous-tous.

Son objet tel que défini dans ses statuts est « l'animation du territoire sous toutes ses formes, et la gestion des locaux mis à sa disposition ».

Elle fonctionne sans permanent, ne dispose ni de patrimoine bâti ni de matériel propre : les actions de l'association sont menées là où elle est accueillie (pour l'essentiel dans les espaces publics) et s'appuie essentiellement sur des équipements publics ou des biens communs.

Son CA est constitué de 16 membres : 8 femmes / 8 hommes (dont 1 homme élu membre de droit), réunis 4 fois au cours de l'exercice (octobre 2018, janvier 2019, mai 2019, juin 2019).

Suite à une question de la salle, il est précisé que le siège de droit revenant à un élu de La Chapelle en Vercors correspond à un article des statuts qui datent de la période où la Maison Pour Tous gérait une salle communale. Etant donné que cette situation n'est plus d'actualité, le Président suggère que lors de la prochaine modification des statuts de l'association, cet article soit retiré.

Le Président présente ensuite le rapport moral de l'année 2019 :

« Fédérer – Mutualiser – Partager - Apprendre »

Une année concentrée sur l'évaluation des attentes des habitants, la coordination et la convergence des actions menées, et le questionnement des solidarités engagées

L'année 2018 / 2019 fut l'occasion pour l'association d'entretenir et développer davantage d'actions partagées avec d'autres acteurs socio-culturels locaux, notamment suite à l'agrément Espace de Vie Sociale obtenu par la Maison de l'Aventure début 2019.

Un temps important de l'exercice a donc été consacré à travailler ensemble à formaliser les coordinations et coopérations (Maison de l'Aventure, Maison Pour Tous, La Piste ReCyclable) en renforçant la démarche commune d'aller vers les habitants et les familles, développer de nouvelles actions en leur faveur ou consolider les actions actuelles au bénéfice d'un public plus large, au-delà du seul cercle de nos adhérents respectifs. L'objectif est autant de consolider que d'harmoniser nos actions et pratiques respectives, mieux les faire connaître, et mieux identifier les attentes et besoins de la population tout en nous assurant de l'adéquation des actions menées.

L'exercice se révélera plus complexe que prévu : quelle légitimité pour la structure à s'engager sur telle ou telle action qui peut sortir de son champ statutaire habituel, quelle légitimité à s'engager sur le soutien ou co-financement d'une action partagée, quelles distinctions ou quels liens cultiver et développer entre les membres adhérents de la structure et d'autres publics bénéficiaires de ses actions ?

Administrativement, les fonctions de secrétariat ont peiné à se réaliser dans des conditions satisfaisantes, ce qui questionne réellement le modèle économique actuellement adopté : si l'autogestion (sans direction ni permanence) implique une réduction évidente des coûts d'activités proposées, elle exige aussi une grande disponibilité des administrateurs bénévoles.

Autre difficulté rencontrée durant l'exercice : 2 nouvelles propositions d'activités émergentes (yoga et Pole Dance) n'ont pu être accueillies à la MPT. Ces 2 activités proposées ont vocation à constituer une source de revenus pour les intervenantes. La forme économique de ces activités s'orientera donc plutôt sur du cours individuel ou en groupe plus restreint que ce que propose l'association.

Institutionnellement, les relations entre La Maison Pour Tous et la commune de La Chapelle en Vercors demeurent stables, traduites essentiellement par un petit soutien financier aux actions engagées autour du cinéma et la mise à disposition d'une boîte aux lettres en mairie, tout comme le sont d'ailleurs les relations entre La Maison Pour Tous et la communauté de communes du Royans Vercors, formalisées cependant par un soutien financier plus important lié à une convention d'objectif triennale à renouveler cette année 2020, en reconnaissance des actions veillant à la vie sociale locale selon les principes retenus d'accessibilité, de solidarité, de mutualité et d'équité, et en faveur des plus jeunes.

Lors de ce bilan moral, la Trésorière de l'Association a souhaité insister sur le besoin d'une certaine professionnalisation de la personne qui gère la comptabilité, celle-ci étant complexe entre autre à cause de la présence de salarié et de l'utilisation d'un logiciel complet mais complexe. Quand elle a repris la comptabilité au mois de Mai 2019, elle a dut procéder à certaines corrections liées à des entrées erronées ou mal imputées. Le représentant de la FOL signale qu'il y a un logiciel disponible à la FOL, spécialement prévu pour gérer les associations.

La trésorière indique que toutes les associations avec lesquelles elle a travaillé comme comptable, avaient généralement pas de salarié animateurs, mais plutôt un salarié pour l'administratif et la comptabilité.

Au cours de l'énoncé du bilan moral, des échanges ont lieu également avec Valentine Fournier sur les problématiques de rémunérations des intervenants aux coûts proposés par la MPT. Elle explique que c'est ce qui la conduit à proposer son activité sur la canton en dehors de la Maison Pour Tous. Elle indique également que le coût des activités n'est pas forcément un frein pour certains membres et qu'il est peut-être dommage de se priver de certaines activités à cause de cela. Plusieurs échanges prennent place sur le bien fondé de la mutualisation des coûts des activités mis en place par la Maison Pour Tous depuis plusieurs années. D'autres échanges ont lieu sur le même sujet avec Marjorie Massot, animatrice de Yoga sur la même problématique. Didier Gay souhaite insister sur la problématique des coûts qui interdisent l'accès aux activités de certaines familles.

Le Président présente ensuite le rapport d'activité.

Activités annuelles

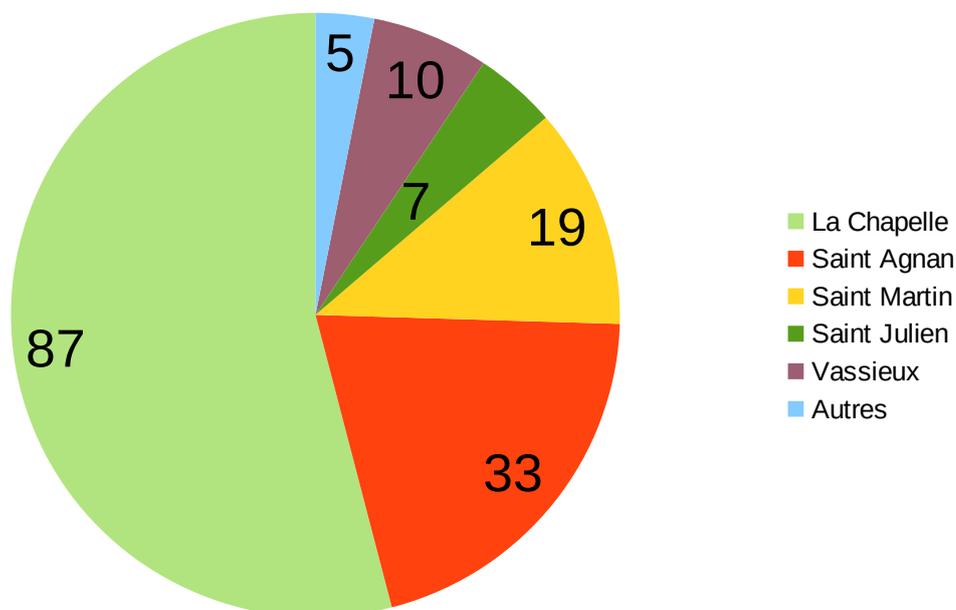
11 activités régulières ont été proposées sur l'année aux adhérent-e-s, soit un volume annuel de 782 heures d'activités : Arts plastiques enfants, Arts plastiques adultes, Danse enfants, Danse adultes, Yoga, Judo enfants, Gym tonique, TaiChiChuan, Stretching, Gym d'entretien, Badminton.

Ces activités ont été dispensées par 4 intervenant-e-s salarié-e-s et 3 intervenantes bénévoles.

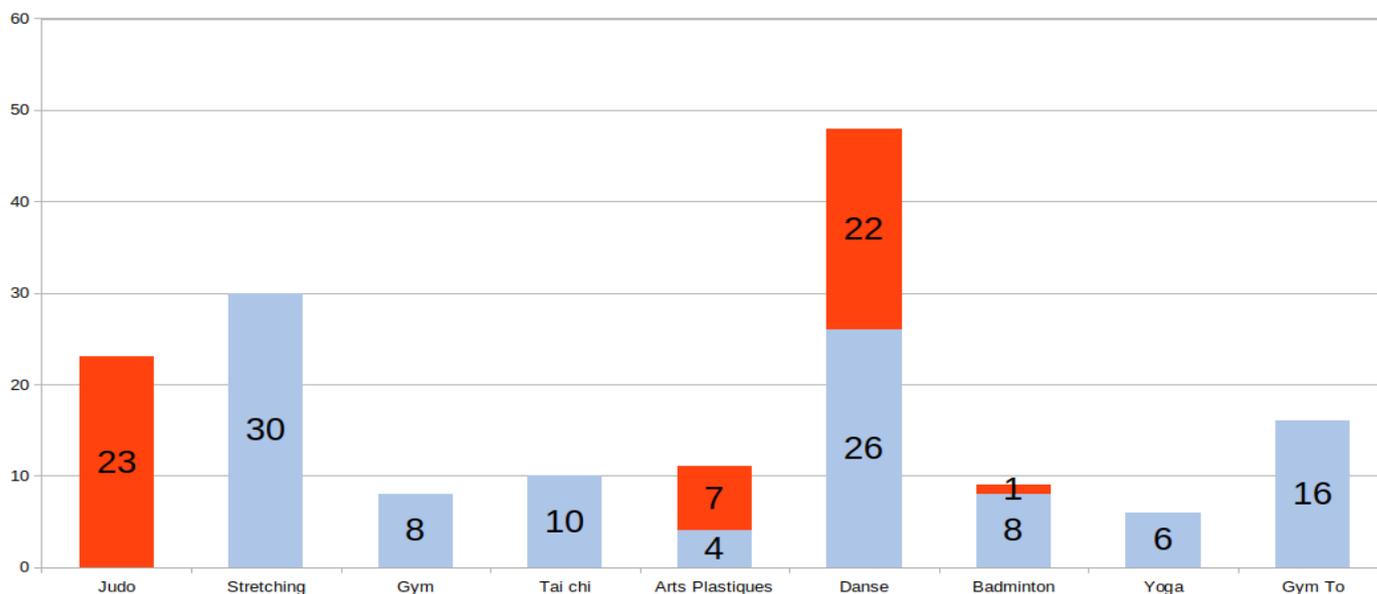
L'association dénombre au cours de l'exercice 161 adhérents, constitués de 53 enfants et 108 adultes.

Le coût horaire des activités proposées varie entre 2,40 € et 5,50 € selon le quotient familial et l'activité.

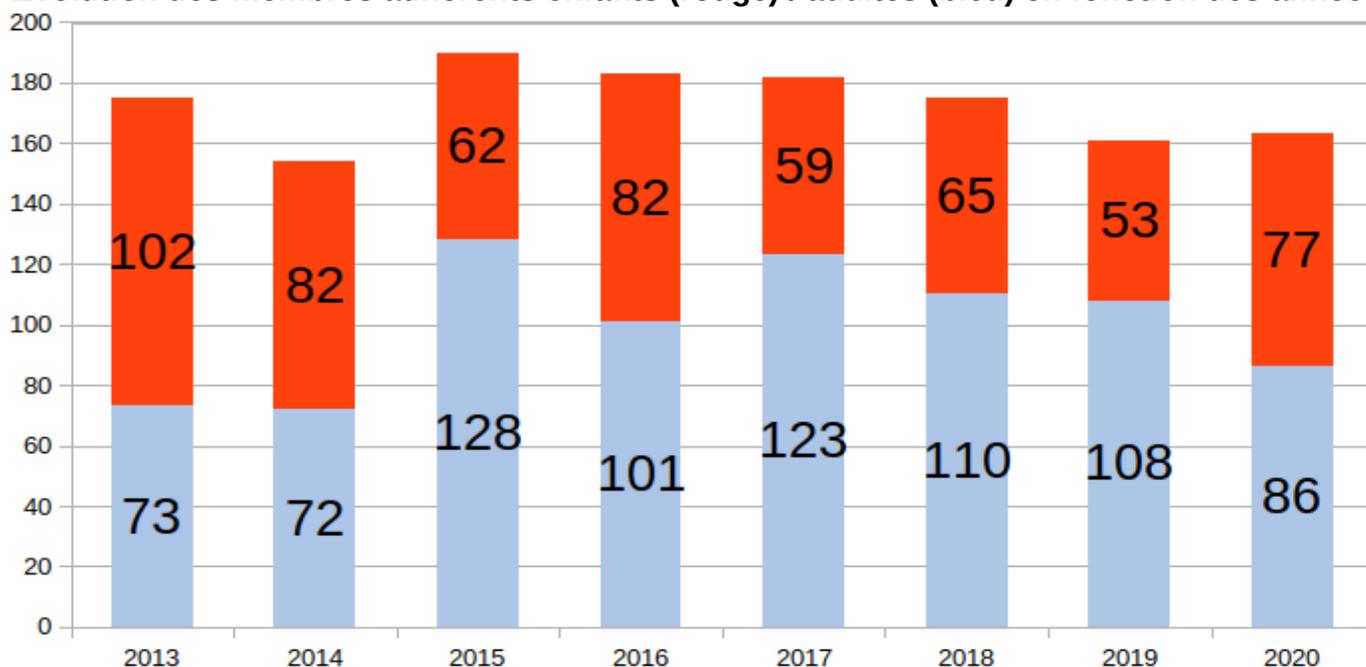
Répartition des adhérents 2018 / 2019 par localité



Répartition des adhérents 2018 / 2019 par activité



Evolution des membres adhérents enfants (rouge) / adultes (bleu) en fonction des années :



Le Président indique qu'il a introduit la colonne 2019-2020 à la fin du graphique pour montrer que la tendance baissière du nombre d'enfants inscrits à des activités s'était inversée cette année alors que l'arrêt simple à l'exercice objet de ce rapport aurait pu laisser croire à une évolution inexorable vers une baisse.

Animations annuelles :

- **Sortie Bus + spectacle** : Dimanche 24 mars « Seriously Funny » / Cie Fair Play Crew – Davezieu (07)
- **Accueil / présentation de spectacles et projet de radio locale avec l'ACCR** : la MPT entretient une programmation régulière de spectacles et d'événements culturels partagés avec l'ACCR, avec le souhait de s'adresser au cours de l'année à un public varié (petite enfance / jeunesse / seniors / tout public) . Une demande d'aide financière auprès de La Piste ReCyclable nous a été accordée pour un déploiement local de radio (équipement d'un studio à la MAV + projet d'émetteur sur le Vercors).
- **Vente de fleurs**, fin mai 2019
- **Spectacle de danse**, fin juin 2019
- **Cinéma avec la FOL26** : 26 projections sur l'année , 1 printemps du documentaire en avril 2019.

La MPT a assuré la billetterie et l'accueil de 26 projections de films à La Chapelle en Vercors durant l'année. Ces 26 projections annuelles réparties sur 19 dates ont permis d'accueillir 792 spectateurs.

Cela correspond en moyenne à 30 spectateurs par film, un chiffre en baisse qui semble pouvoir s'expliquer principalement par 2 facteurs :

- **Un confort jugé trop sommaire par les spectateurs** : bien que l'association Maison Pour Tous ait engagé l'achat de coussins et en assure la distribution lors des séances de cinéma, le confort d'assise ainsi que les performances acoustiques de la salle sont régulièrement reprochés.

L'aménagement approprié d'une salle sur les 5 communes apporterait une vraie valeur ajoutée aux représentations proposées, qu'il s'agisse de cinéma ou plus généralement de spectacles (sol en gradin, strapontins, aménagements acoustiques)

- **L'absence de signalétique Place Piétri, à proximité de l'office de Tourisme** :

Avant le début des travaux de l'office du tourisme, la visualisation des affiches du film projeté fournies par les annonceurs, en grand format, offrait une bonne visibilité à l'action cinéma.

L'actuel affichage (en formats réduits) n'a pas le même impact sur la population :

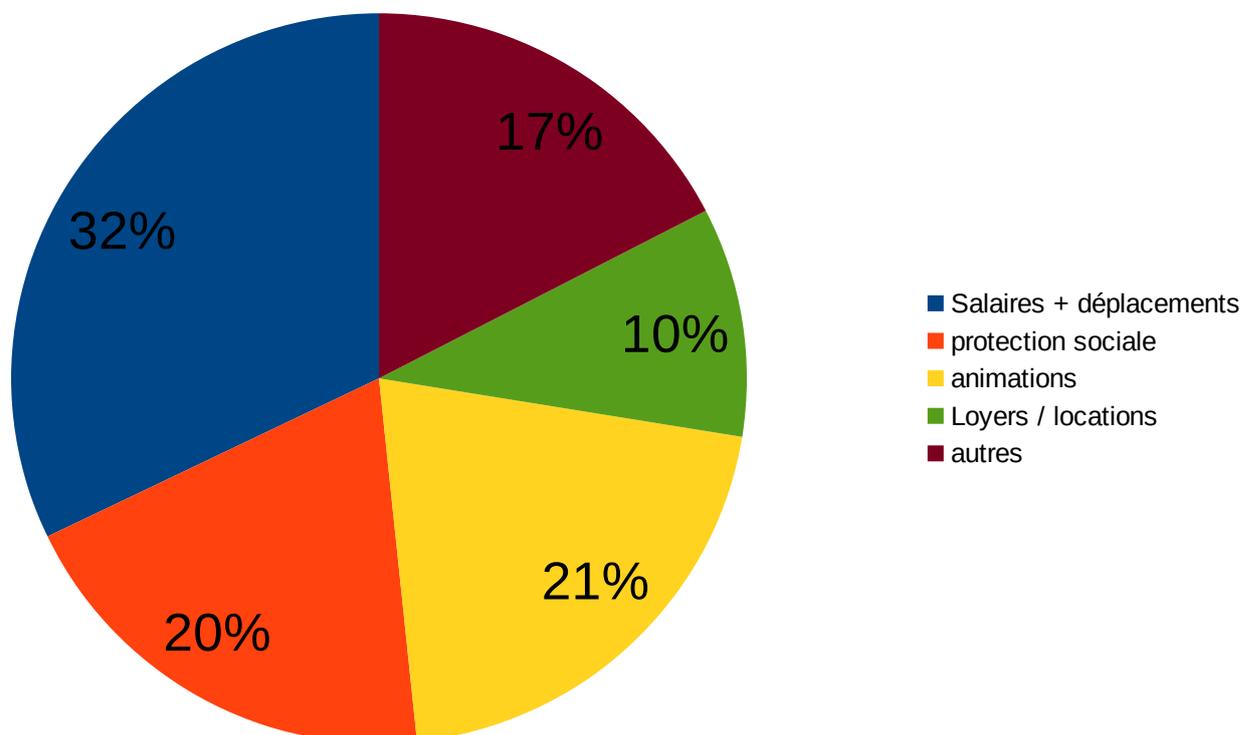
L'aménagement d'un espace d'affichage dédié au cinéma, à proximité de l'office de tourisme redonnerait une vraie visibilité aux actions cinéma menées sur le territoire.

Valentine Fournier s'interroge sur le manque d'ouverture des activités vers les touristes pour des séances ponctuelles. Le Président explicite que les activités sont généralement interrompues pendant les vacances scolaires et que cela implique une gestion supplémentaire déjà compliqué. Il est toutefois mentionné que la seule activité (le Badminton) non interrompue pendant l'été offre cette possibilité de participation à l'unité ouverte à tous.

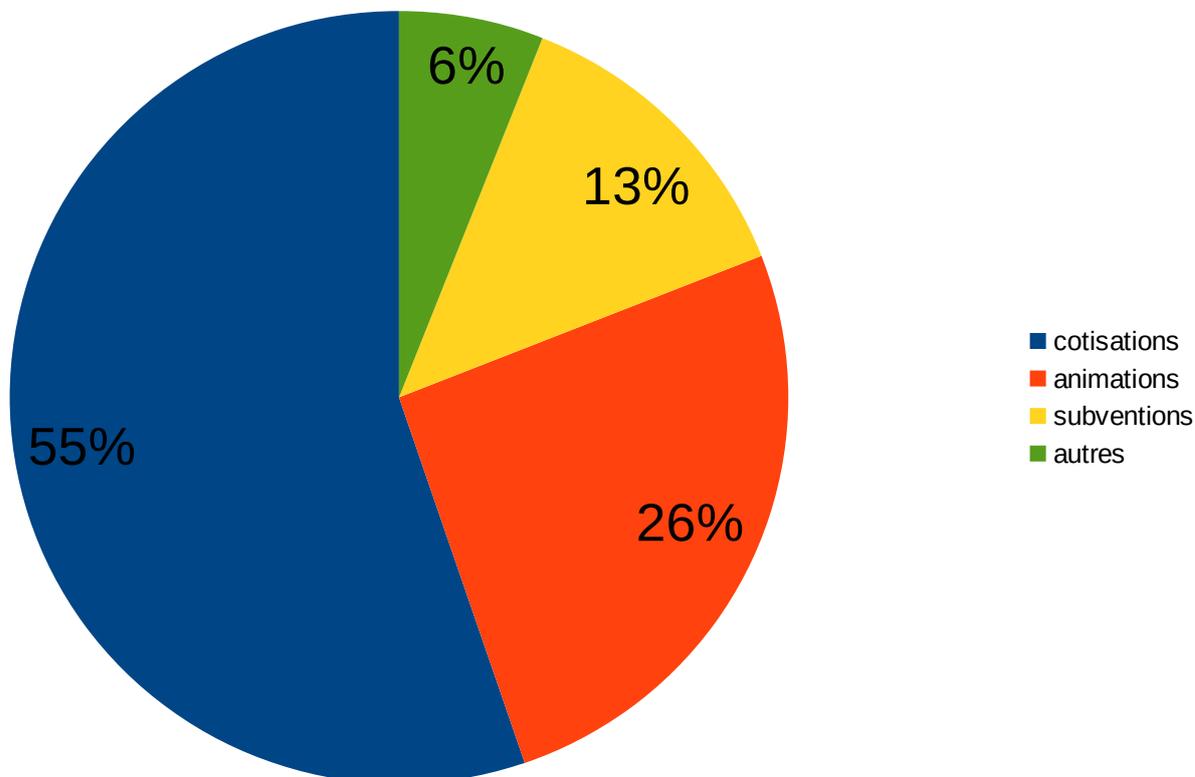
Le Président introduit ensuite rapidement le rapport financier pour l'exercice 2018-2019. La trésorière de la Maison Pour Tous, Dominique CARY, a consacré un temps important à la correction d'erreurs d'enregistrements cumulées, à redéfinir et adapter les fonctions et usages du logiciel de gestion (Ciel Associations) et la méthode d'enregistrement des différentes opérations dans celui-ci : Le Président la remercie pour ce travail précieux puis passe la parole à la trésorière pour expliquer le compte résultat.

Présentation du rapport financier par la trésorière

Répartition des dépenses 2018 / 2019



Répartition des recettes 2018 / 2019



L'exercice comptable est réalisé sur l'année scolaire, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019. Le compte de résultat reflète un léger déséquilibre entre les recettes et les dépenses réalisées sur l'exercice : l'association réalise cette année une perte de 961 € (soit 1,86 % du budget annuel de dépenses) alors que le prévisionnel établi et présenté à la précédente AG de mars 2019 envisageait un apport en fonds propres de 2640 € pour atteindre l'équilibre sur l'exercice.

Les cotisations aux différentes activités (hors adhésions= 2700€) s'élèvent à environ 24000 €. Ces recettes ont quasiment couvert les 25600 € de salaires et charges afférentes qui se répartissent en

- salaires nets versés 12000 €
- frais de déplacements 4300 €
- charges sur salaires 8500 €
- sous traitance paie 800 €

Les locations de salles payées s'élèvent à 5000 € environ sur l'exercice. Environ 1000 € de location de la salle polyvalente concernant l'exercice 2018/2019 ont été différés sur l'exercice en cours (2019/2020), la facture étant parvenue en retard. De la même manière, le solde de location de la MDA pour l'exercice antérieur 2017/2018 a été réglé à l'automne 2018 (environ 1000€). Donc 5000 € correspondent finalement à la charge réelle de location annuelle des salles. A noter qu'à compter de 2020, la salle polyvalente est mise gracieusement à disposition par la CCRV.

La MPT a soutenu financièrement sur l'exercice le démarrage de VertaPop à hauteur de 1500 €, la sous traitance de la paie par la FOL26 s'élève environ à 800 €, et les cotisations d'assurances à 630 €.

Ces dépenses et les autres charges générales représentent la somme de la subvention CCRV (5500 €), des adhésions 2018/2019 (2600 € environ), du bénéfice réalisé sur les ventes de fleurs (2200 €), et du gala de danse (900 €).

A noter que les subventions communautaires sont, elles, réparties en 2 versements sur l'année civile : début juin et début décembre. La baisse de la subvention communautaire accordée en 2018 (-500€) se répercute ainsi sur le compte de résultat de 2018 / 2019.

Les régularisations de banque (-3239,30 €) correspondent à des corrections d'erreurs relatives aux exercices antérieurs (entre autres, une subvention de 3000 € enregistrée deux fois).

Les régularisations de transferts de charge (+2670,86 €) correspondent à des corrections d'enregistrement de charges sur l'exercice précédent.

Suite à une question d'un des membres présent, la Trésorière indique que les réserves à la fin de l'exercice 2018-2019 s'élèvent à un peu plus de 40 000 €. Cela correspond environ à la norme d'un exercice comptable en réserve. Néanmoins une partie de cette réserve doit être conservée pour le versement de primes de licenciement éventuel aux salariés en cas de dissolution de l'association.

Le Président souhaite ensuite remercier tous les soutiens de l'association :

Remerciements aux bénévoles (le bénévolat est estimé à environ 1,5 ETP, soit environ 2400 h annuelles), aux animateurs, intervenants, membres du CA et du bureau, aux référents, parents, Émilie et la Maison de l'Aventure pour leur engagement sur le déploiement de VertaPop, Espace de Vie Sociale, la Piste ReCyclable et l'ACCR pour leur aide à la mise en œuvre d'un studio local de radio, la FOL26, et l'ensemble des structures partenaires. Nous remercions les collectivités pour leur soutien matériel, logistique, psychologique ou financier, la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente pour l'activité badminton à compter du 1^{er} janvier 2020 par la CCRV, et invitons chacune à suivre la démarche et reconsidérer la notion et le sens de location de leurs espaces publics aux associations d'habitant-e-s.

Il est ensuite procédé aux votes :

- ✓ Vote du rapport moral : Approuvé à l'unanimité
- ✓ Vote du rapport financier : Approuvé à l'unanimité
- ✓ Vote de l'affectation du résultat d'exercice (-961 €) en report à nouveau : Approuvé à l'unanimité.
- ✓ Vote des montants d'adhésions 2020 / 2021 :
Rappel du souhait d'harmoniser au mieux les montants de nos adhésions avec ceux de la Maison de l'Aventure. Proposition pour l'exercice à venir des montants d'adhésion inchangés :
Enfant : 9€ Adulte : 18€ Famille & personne morale : 30€
Montant des adhésions reconduit à l'unanimité moins une abstention.

Le président indique ensuite les membres souhaitant se retirer du Conseil d'Administration :

Dominique CARY, François DREOSTO, Benoit GEORGE, Pascal GIVERT, Mélanie RECOLLIN BELLON, Marie FRANCOU, Bertrand VAUSSENAT (élu membre de droit), Jean-Eric DE RANGO, Claire VORON, Sylvie GOUTIERE, Marie-Danielle ARNAUD, Lydia GIVERT.

Aucun nouveau membre n'est candidat au C.A.

Le C.A. de la Maison Pour Tous serait donc constitué à l'issue de ces démissions de 4 membres : Arnaud de Rassilly, Michel ROCHE, Marcel RANCE, Jeanne DORIN.

Aucune des personnes ci-dessus ne souhaite participer au bureau de l'association avec un C.A. aussi restreint. Les postes de Président et de Trésorier seraient donc vacants à l'issue de cette Assemblée Générale.

Face à l'impossibilité d'assurer la pérennité de l'association dans ces conditions, Benoit George (Président), Dominique Cary (Trésorière) et Jean-Eric de Rango (Vice-Secrétaire) acceptent de surseoir temporairement à leur démission du C.A. jusqu'à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui sera convoquée dans les plus brefs délais légalement possible.

L'ordre du Jour de cette assemblée extraordinaire devra comporter l'option de la dissolution de l'Association si aucun candidat au Conseil d'Administration et au bureau de l'Association ne se manifeste d'ici là.

Plusieurs pistes sont étudiées pour motiver des personnes à participer au C.A. : Faire des articles Peuple Libre et Dauphiné, Radio Royans, contacter les Mairies, les réseaux sociaux des différentes associations, demander à chaque référent d'activité de contacter directement les participants aux activités.

Etant données les conditions particulières d'absence de renouvellement du C.A. les points suivants prévus à l'ordre du jour sur la présentation de l'activité de l'exercice en cours sont ajournés.

Une discussion est également engagée par certains membres présents sur le remboursement des activités suite à la crise sanitaire mais il est décidé à la majorité des membres présents de surseoir à cette question car la réponse dépendra forcément de la poursuite ou non des activités de l'association en 2020-2021.

A 23h45, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance, Jean-Eric DE RANGO

Le président de séance ; Benoit GEORGE

MAISON POUR TOUS – COMPTE DE RESULTAT 2018 – 2019 SOUMIS AU VOTE EN AG

CLASSE : 6-CHARGES			CLASSE : 7-PRODUITS		
Poste	Libellé du poste	Montant débit	Poste	Libellé du poste	Montant crédit
604101	Achats de spectacles CINEMA	4447,50	706101	Ventes billets CINEMA	4459,30
604102	Achat de spectacles DANSE	770,00	706102	Ventes sorties DANSE	1345,00
604103	Achats de spectacles concerts (2019)	600,00	706111	Subventions CINEMA	400,00
604200	Achats buvettes- apéritifs	351,17	706121	Subvention équipement RADIO	614,00
604300	Achats CD cours-spectacles danse	133,95	707001	Ventes de Fleurs	5984,50
606301	Badminton Fournitures-Equipements	111,61	707002	Ventes buvettes	173,10
606302	Arts Plast. Fournitures-Equipement	319,54	708003	Danse Cotisations	8294,00
606303	Gym tonique - matériel	369,53	708004	Judo Cotisation	2814,00
606304	Achats matériel radio	614,00	708006	Stretching cotisation	4833,80
606401	Achats billetterie danse	11,70	708007	Gymnastique cotisations	1216,00
606402	Achats fournitures ventes fleurs	16,51	708008	Gym tonique cotisations	2288,00
607001	Achats Fleurs	3722,96	708009	Yoga cotisations	1023,00
607002	Achats fleurs à offrir	35,00	708014	Badminton cotisations	574,00
613001	Location salle MDA	4988,50	708015	Tai Chi cotisations	1392,00
613002	Location salle polyvalente	50,22	708017	Arts Plastiques Cotisation	832,00
613003	Location salle MAV	135,00	708020	Art plastique enfants cotisations	870,00
616001	Assurances	630,76	708100	Recettes GALA DANSE	894,00
618100	Documentation	79,00	709	Réduction	-167,00
622001	Commissions ANCV	11,70	740001	Subventions d'exploitation CCRV	5500,00
623600	Catalogues et imprimés	308,98	756001	Adhésions Adulte	1565,00
624801	Transport spectacle DANSE	575,00	756002	Adhésions Enfant	454,00
625101	Déplac. Bénévole YOGA	868,80	756003	Adhésions Famille	651,20
625106	Déplac. bénévole TAI CHI	135,18	756004	Adhésions partenaires	35,00
626300	Affranchissements	41,92	756082	Cotisations Badminton été	95,00
627800	Services bancaires	19,09	75801	Licences Judo	836,00
628601	Prestations informatiques	60,00	768101	Intérêts livret d'épargne	302,50
628602	Sous traitance paie FOL	780,60	771000	Produits exceptionnels	29,28
633301	Taxes-Formation continue	267,00	791000	Transfert de charges d'exploitation	2670,86
641101	Salaires DANSE	6921,72			
641102	Salaires STRETCHING-GYM	2524,16			
641103	Salaires JUDO	1440,11			
641104	Salaires ARTS PLASTIQUES	1205,43			
641402	Frais déplacements STRETCHING	2145,68			
641403	Frais déplacements JUDO	1124,64			
645101	URSSAF Ch patronales + salariales	6560,00			
645201	Mutelle prévoyance CHORUM	106,22			
645301	AGRR Retraite patronale + salariale	1443,45			
647501	Médecine du travail	404,40			
651601	Droits d'auteur SPRE	169,13			
651602	Droits d'auteur SACEM	355,74			
657001	Soutien financier EVS (2 /2)	1500,00			
658610	Licences JUDO VDL	760,00			
658611	Adhésions JUDO VDL	200,00			
658620	Adhésion FOL	153,00			
671000	Charges exceptionnelles	64,00			
671001	Charges exceptionnelles CAISSE	6,50			
671002	Charges exceptionnelles BANQUE	3239,30			
671200	Pénalités et Amendes	90,00			
671301	Invitations cinéma	61,00			
	TOTAL 6-CHARGES	50929,70		TOTAL 7-PRODUITS	49978,54
	RESULTAT EXERCICE (PERTE)	-951,16			

ETAT DE LA TRESORERIE AU 31/08/2018	
Report à nouveau 01/09/2018	46 775,32 €
Compte Courant au 31/08/2019	3 643,20 €
livret épargne au 31/08/2019	41 470,21 €
caisse espèces	710,75 €
résultat de l'exercice 2018/2019 (perte)	-951,16 €
report à nouveau 31/08/2019	45 824,16 €